

**Communiqué UFOLEP COVID-19
N°9 du 7 mai 2020**

L'Ufolep prépare son plan de relance !

Nous sommes attendu·e·s... Elu·e·s nationaux·ales, comités, associations, nous sommes tous et toutes attendu·e·s par nos licencié·e·s, nos organisateurs·rices, nos adhérent·e·s, nos partenaires... Comment allons-nous nous déconfiner ? Envisageons-nous un plan de relance après cette saison si particulière ? Pour le déconfinement, nous attendons les mesures complémentaires de celles annoncées jeudi dernier par le Ministère des Sports et qui vous ont été transmises. Pour le plan de relance, je dis, de manière volontaire et déterminée au nom du Comité Directeur national, **OUI !** Nous avons commencé cette semaine à recenser les actions très concrètes possibles, prioritairement destinées à préserver nos licencié·e·s et nos activités, particulièrement celles dont les calendriers et entraînements ont été décimés et bien entendu relancer nos activités et dispositifs. Ce plan de relance sera celui de l'Ufolep, du « sur-mesure » au regard de la diversité de nos pratiques et des obligations sanitaires. Il sera finalisé dans le mois, fixera des objectifs, des résultats attendus, s'appuiera sur nos valeurs et sera financé par la fédération. Il sera le déclencheur de notre futur Projet Sportif Fédéral.

Cet après-midi, nouvelles annonces de la Ministre des Sports :

La Ministre vient de clôturer une réunion d'échanges avec les Présidentes et Présidents de fédérations sportives, dont bien entendu l'Ufolep. Je retiens de cette intervention :

- Le déconfinement se fera par phase (11 mai et 2 juin) et différencié suivant la carte nationale,
- La reprise de la pratique sportive doit se faire prudemment et par étapes (voir Communiqué national du 30 avril),
- La reprise des activités d'intérieur, des sports de contact ou collectifs, fera l'objet de mesures spécifiques et elle commencera avec les sportif·ve·s de haut niveau et les clubs/associations qui viennent en complément de la reprise de l'école,
- Ces mesures seront compilées dans un guide de reprise des pratiques, en cours de finalisation par le Ministère et seront diffusées ce week-end ou tout début de semaine avec une circulaire,
- Toutes les mesures devront être respectées car un reconfinement pourra avoir lieu suivant l'évolution de la pandémie, la Ministre alerte sur le fait que la pandémie ne doit bien entend pas reprendre, et encore moins avec des « foyers » sportifs.

Bien entendu, nous vous transmettrons la circulaire avec le guide des mesures de déconfinement dès sa parution.

Responsabilité des dirigeant·e·s :

Vous êtes nombreux·euses à nous solliciter sur la responsabilité des dirigeant·e·s, notamment dans la cadre de la fin du déconfinement.

Nous tenions à vous préciser que chaque association employeur ou non, est tenue de souscrire des garanties

d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salarié·e·s ou bénévoles et celle des pratiquant·e·s du sport (article L321-1 du code du sport).

Cela concerne toutes les associations de notre réseau, comité Ufolep, associations employeurs, associations non-employeurs.

A ce titre, les associations, les dirigeant·e·s, les salarié·e·s, les bénévoles, les pratiquant·e·s sont donc couverts en responsabilités civile, notamment dans le cadre de l'assurance que propose l'Ufolep via l'APAC.

Il convient toutefois :

- de se rapprocher de son assureur pour bien vérifier que l'ensemble des activités réalisées, notamment si des modifications sont apportées dans les activités de l'association suite à cette période particulière, sont bien prises en compte,
- de respecter les règles de pratique de l'activité, notamment dans cette période de déconfinement, annoncée par le Ministère des sports et que nous vous relayerons.

Pour plus d'informations :

- <https://www.associations.gouv.fr/la-responsabilite-des-dirigeants.html>,
- Espace dédié de l'APAC: <http://www.apac-assurances.org/pages/public/password/lostPassword.aspx>.

Mesures économiques gouvernementales :

Vous pouvez toujours retrouver [les différentes mesures gouvernementales](#).

Les mises à jour en date du 4 mai 2020 sont :

- La publication d'un protocole national de déconfinement à destination des entreprises pour assurer la sécurité et la santé des salarié·e·s : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>,

Les mises à jour en date du 6 mai 2020 sont :

- La création d'un portail dédié : « <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/rompre-isolement-aines/> » sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé qui :
 - o Recense et met en avant les initiatives et outils disponibles en matière de lutte contre l'isolement, permettant à chacun de s'en saisir et de s'engager à titre individuel ou collectif ;
 - o Concerne l'ensemble des acteurs·rices : citoyen·ne·s, aidant·e·s, associations, élu·e·s locaux·ales, professionnel·le·s du grand âge.

Ce portail fonctionne sur une logique transversale : les porteurs·euses d'initiatives pourront, à travers un formulaire dédié, faire remonter les actions et outils qu'ils ont développés.

- http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_n%C2%B0_6166-SG_du_6_mai_2020_mesures_adaptation_r%C3%A8gles_subventions_publicques.pdf.

Nous vous rappelons que les comités qui rencontrent des difficultés peuvent retrouver ci-dessous l'accompagnement fédéral proposé :

- Difficultés structurelles, finances et ressources humaines : se rapprocher de Benoit BEAUR - bbeaur.laligue@ufolep-usep.fr,
- Difficultés pour mettre en œuvre, assurer la continuité ou financer des programmes et dispositifs Sport Société : se rapprocher de Adil EL OUADEHE - aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr,
- Difficultés pour mettre en œuvre, assurer la continuité ou financer des programmes et dispositif Sport Education : se rapprocher de Isabelle CHUSSEAU - ichusseau.laligue@ufolep-usep.fr.

Ressources Humaines :

Retrouver le guide d'accompagnement du plan de reprise :

Même si toutes les mesures accompagnant le déconfinement n'ont pas été révélées par le gouvernement, le CNEA et le SYNOFDES vous proposent ce guide pour réfléchir et élaborer un plan de reprise pour assurer au mieux la sécurité physique et mentale des salarié·e·s mais également la sécurité juridique des employeurs au cours des prochaines semaines. Ce guide n'a pas vocation à se substituer aux consignes des autorités sanitaires mais il doit être pris comme un outil à la réflexion avec des exemples de mesures déjà mises en place ou envisagées par les entreprises de nos secteurs.

- [http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Plan_de_reprise_version_30_avril_2020_\(3\).pdf](http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Plan_de_reprise_version_30_avril_2020_(3).pdf).

Pour rappel, vous retrouverez sur le site du CNEA, dans votre espace comité, l'ensemble des ressources nécessaires :

Suivi de l'évolution de la situation juridique :

- <http://reseau.ufolep.org/default.asp?mode=communication-covid-19>,
- <https://laligue.org/covid-19/>,
- <https://www.cnea-syn.org/>.

Nous vous rappelons également que vous pouvez solliciter le CNEA dans le cadre de notre partenariat, l'ensemble des comités et associations affiliées à l'Ufolep y sont adhérents.

- [Retrouvez ici les modalités.](#)

Manifestations nationales sportives 2020/2021 :

Veillez trouver ci-après le courrier envoyé aux comités organisateurs de manifestations nationales 2019/2020 (pour celles qui n'ont pu se dérouler) ainsi qu'aux Commissions Nationales Sportives correspondantes. Les comités qui n'ont pu organiser en 2020 sont, s'ils le souhaitent et le peuvent, inviter à déposer une nouvelle candidature pour la saison 2020/2021.

- http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/lettre_organisateurs_manifes_2021.pdf.

Délais administratifs des manifestations sur la voie publique :

Retrouvez les éléments d'information en provenance du Ministère de l'Intérieur portant sur les délais de traitement des dossiers sur l'organisation des manifestations sur la voie publique et de l'ordonnance et décret du 8 avril dernier :

- [http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Information_relative_aux_manifestations_sportives_sur_la_voie_publique_\(002\).pdf](http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Information_relative_aux_manifestations_sportives_sur_la_voie_publique_(002).pdf).

Plan visant à faciliter la pratique du vélo :

Le Ministère de la transition écologique et solidaire a déployé un plan en partenariat avec la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) qui comprend notamment **des formations gratuites pour apprendre à circuler en sécurité ainsi qu'un « coup de pouce réparation vélo »**.

- **Des formations gratuites "coup de pouce remise en selle"** pour apprendre à circuler en sécurité : le financement concerne des formations pour apprendre ou réapprendre à rouler à vélo de 1 à 2 heures d'apprentissage, individuellement ou en petit groupe, avec un-e moniteur-riche expérimenté-e. La liste des moniteurs-rices agréé-e-s est accessible sur la plateforme que le "coup de pouce réparation".

Pour une association faisant de la formation vélo-école, cela est possible en s'inscrivant dès le jeudi 7 mai sur la plateforme :

- [Sur la page d'accueil de la plateforme](#), cliquez sur le bouton "Je suis un pro (professionnel ou association)", créez un compte en entrant votre adresse mail, après réception d'un mail de vérification, entrez vos informations légales et votre localisation. Vous êtes désormais prêt-e-s pour effectuer des réparations / révisions prises en charge par le financement Coup de Pouce Vélo Alvéole.

- **Un « coup de pouce réparation vélo »** avec une prise en charge exceptionnelle jusqu'à 50 euros d'un montant hors taxe pour la remise en état d'un vélo au sein d'un réseau de réparateurs référencés. La sortie du confinement peut être l'occasion pour des Français-e-s propriétaires d'un des 30 millions de vélos existants de faire des réparations pour circuler en sécurité. Le prix moyen d'une réparation varie selon l'ampleur des opérations à réaliser (changement de chaîne, frein, pneu, dérailleur...), mais une prise en charge à hauteur de 50 euros HT permet de couvrir une partie importante des frais. La liste des réparateurs-rices engagé-e-s dans la démarche sera accessible dès le 11 mai la plateforme en ligne « Coupdepoucevelo.fr ».

Pour un particulier qui souhaite bénéficier du forfait de 50€ pour réparer son vélo, cela est possible dès le lundi 11 mai où la liste des réparateurs-rices de vélos référencés sera accessible sur la plateforme :

- [Sur la page d'accueil de la plateforme](#), cliquez sur le bouton "Je suis un particulier" puis "Je souhaite faire réparer mon vélo".

Dès le 11 mai, retrouvez la liste des réparateurs-rices avec leurs coordonnées et horaires, contactez le-la réparateur-riche choisi-e par mail ou par téléphone pour convenir d'un rendez-vous, sans oublier d'indiquer votre nom, prénom, date de naissance et numéro de téléphone.

Rendez-vous chez votre réparateur-riche avec votre téléphone portable (car un code SMS vous sera envoyé), ainsi qu'un justificatif d'identité. Le forfait 50€ sera directement appliqué sur votre facture !

La plateforme a été mise en ligne ce lundi 4 mai, afin de mettre en lien les réparateurs-rices de vélo et les particuliers souhaitant faire réparer leurs bicyclettes : Coupdepoucevelo.fr.

Dispositifs et programmes :

Projet Volontaires PARIS 2024 - réunion de comité de pilotage - dispositif Volontaires/SCV PARIS 2024 :

Pour définir stratégie de déploiement du projet Volontaires PARIS 2024 (en présence de notre partenaire PARIS 2024), les comités intéressés sont invités à participer.

Merci de répondre au sondage suivant pour manifester votre intérêt (en indiquant le numéro de votre comité) :

- <https://framadata.org/Vq6rfbwqXuvEB1x6>.

Partenariat UFOLEP – MGEN AMR – M3S :

Dans le cadre de son partenariat avec la MGEN, l'Ufolep nationale a mis en place un questionnaire en ligne « A Mon Rythme » permettant d'orienter, durant cette période de confinement, les adhérent-e-s MGEN vers l'offre en ligne la plus adaptée à leurs besoins.

Si vous souhaitez faire partie des offres référencées, merci de nous adresser votre planning et vos actions de communication sur les réseaux sociaux ou YouTube par email à Aurélie : communication.laligue@ufolep-usep.fr.

Ressources diverses :

Petit Guide pratique du-de la confiné-e « Prévention des risques psychologiques dans une période de confinement » réalisé par Mélanie Lafond, psychologue spécialisée en neuropsychologie

- http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Guide_pratique_petit_guide_du_confinement_Generatif_et_culture.pdf.

Contactez et/ou maintenez le lien avec les délégué-e-s du préfet :

Liste nationale des délégué-e-s du préfet et leurs contacts à consulter/télécharger :

- https://drive.google.com/open?id=1tnKKojtp34_Q42PNI5Ibdjump4s4XMhF,

Courrier type de contact avec les collectivités / services de l'Etat à consulter/télécharger :

- <https://drive.google.com/open?id=1TnjgEiDf1ADPGwuw7qNsXItHN-IHwhwn>.

Actualité des partenaires :

ANCT :

- **Lancement d'un fond de 15 millions d'euros pour assurer la continuité éducative :** Plus de 9 millions d'euros sont mobilisés par le Ministère chargé de la Ville et du Logement pour renforcer l'ambition scolaire pendant le confinement mais aussi investir pour l'avenir. L'action a débuté par certaines préfectures et rectorats pour acheter des tablettes numériques et de clés 4G et s'assure qu'elle soit élargie à l'ensemble des quartiers prioritaires. Ce programme exceptionnel s'appuie d'abord sur les 80 cités éducatives lancées en 2019 par les deux Ministères. Les crédits 2020 des Cités éducatives seront immédiatement mobilisables pour ces actions. L'enveloppe permettra aussi de couvrir les besoins recensés dans les quartiers, y compris hors périmètre des Cités éducatives : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-renforcer-la-continuite-educative-dans-les-quartiers-prioritaires>.
- **Une instruction aux préfet-e-s est en cours de diffusion.** Elle permettra aux préfet-e-s dans chaque département d'affecter jusqu'à 50 000€ du P147 pour le financement de dépenses de fonctionnement de très petites associations, mobilisées dans le cadre de la crise sanitaire. Ces crédits pourront être versés le cas échéant avant que la programmation ne soit arrêtée.
- **Appel à contribution de l'ANCT sur le thème du confinement vécu dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :** Le confinement est un moment vécu différemment par chacun-e d'entre nous selon qu'il ou

elle soit seul-e, entouré-e, en proie à la maladie (la sienne ou celle d'un proche), convaincu-e ou sceptique, poète ou pragmatique... Transmettez-nous, à chaud, votre vision du confinement afin, collégialement, et sous des éclairages divers, d'en garder une trace imprimée liée aux quartiers de la politique de la ville.

Envoyez votre texte (format Word), photo ou dessin + vos coordonnées complètes + date de naissance à l'adresse mail dédiée : cnvconcours@anct.gouv.fr. La date limite de cet appel est fixée au 22 juin à minuit (heure de réception du mail faisant foi). Infos et contact : cnvconcours@anct.gouv.fr.

Vous pouvez faire part de vos questions, des difficultés rencontrées par les habitants des QPV ou des solutions et initiatives identifiées localement et à partager avec les acteurs-rices de la politique de la ville à l'adresse suivante : mobilisation.assos.covid19@anct.gouv.fr.

DJPEVA :

La direction de la jeunesse et de la vie associative - DJEPVA vient de lancer l'appel à projets « Plan mercredi » 2020, les associations d'éducation populaire disposant d'un agrément national « jeunesse éducation populaire » peuvent envoyer leur candidature jusqu'au 30 juin à minuit. Les dossiers de demande de subvention accompagnés de la fiche de candidature doivent être présentés uniquement de façon dématérialisée via Le Compte association à l'adresse suivante :

- <https://www.associations.gouv.fr/appele-a-projets-2020-pour-les-associations-de-jeunesse-et-d-education-populaire.html>.

Etudes INSEE sur les conditions du confinement (ressource par territoire pour aider formaliser son plan de relance local) :

Les mesures de confinement mises en place depuis le 17 mars 2020 touchent les populations de façon différenciée selon le type de logement qu'elles occupent ou la composition de leur ménage. L'Insee a souhaité rassembler différents indicateurs à l'échelle locale pour éclairer les phénomènes liés à la suroccupation des logements, et à la spécificité des ménages concernés (familles monoparentales, enfants en bas âge, personnes seules...). Ces éléments sont accessibles soit sous forme de cartes, soit sous forme de tableaux régionaux et départementaux, soit enfin sous forme de base de données téléchargeable. Une publication nationale accessible par le lien ci-dessous résume les grands messages que permettent de délivrer ces indicateurs.

- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478728?sommaire=4476925>

Fédération Addiction :

La Fédération Addiction maintient ses activités et communique des numéros d'urgence.

Les services Alcool info service, Drogues info service et Joueurs info :

Chat de 8h à minuit tous les jours et service de Questions-réponse et forums pour les usagers·ères et pour leurs proches ainsi que accueil téléphonique tous les jours de 8h à 2h du matin :

- <https://www.alcool-info-service.fr/> - 0 980 980 930,
- www.drogues-info-service.fr - 0800 23 13 13,
- www.joueurs-info-service.fr - 09 74 75 13 13.

L'observatoire de la laïcité :

Pendant la période de l'Observatoire de la laïcité revient sur les idées fausses sur la laïcité. L'occasion de rappeler quelques fondamentaux qui devraient nous réunir plutôt que nous séparer.

- Les vidéos : <https://twitter.com/ncadene>,
- Leur site internet : <https://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite>.

Adultes relais :

Pendant la durée de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, le versement de la subvention appelée « poste Adultes Relais » sera réalisé dès lors que le·la salarié·e n'a pas quitté son poste de travail (démission ou licenciement). De même, pour les salarié·e·s à temps partiels, les salarié·e·s en chômage temps plein ou partiel, les salarié·e·s en arrêt maladie... le paiement intégral du poste est maintenu.

Afin de faciliter les échanges, l'ANCT a mis en place une adresse mail spécifique. Vous pouvez poser vos questions à :

- mobilisation.assos.covid19@anct.gouv.fr,
- <https://www.fonjep.org>.

Communication et réseaux sociaux :

Voici en lien la version #6 du document d'accompagnement à la communication.

N'hésitez pas à nous contacter pour relayer vos initiatives :

- communication.laligue@ufolep-usep.fr et rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr.
- [https://padlet-uploads-storage.googleapis.com/116221079/8779a6eec9c9ebe14529a6360d308d51/COMM_n_6_CONFINEMENT_UFO-LEP_7_Mai_2020_comprese_.pdf](https://padlet-uploads.storage.googleapis.com/116221079/8779a6eec9c9ebe14529a6360d308d51/COMM_n_6_CONFINEMENT_UFO-LEP_7_Mai_2020_comprese_.pdf).

Protégez-vous les ami-e-s et protégez vos proches et les plus faibles.

Pour le Comité Directeur National,
Arnaud JEAN
Président

Retrouvez la page d'information mise en place par le gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/>.